



## PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Le/La soussigné(e) (nom, prénom) .....

domicilié(e) à (adresse) .....

.....

**ou**

dont le siège social est établi à (adresse du siège) .....

.....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par:

(nom, prénom).....

porteur/porteuse de .....actions d'Agfa-Gevaert N.V., ayant son siège social à 2640

Mortsel, Septestraat 27, désigne par la présente en qualité de mandataire .....

(nom, prénom): .....

domicilié(e) à (adresse) .....

.....

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 25 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à 2640 Mortsel, Septestraat 27 ainsi qu'à chaque autre assemblée générale avec un ordre du jour identique convoquée après cette date pour cause de délai ou ajournement.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Egalement en application de l'article 548, le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005

*Proposition soumise à la décision:* l'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, tels qu'établis par le Conseil d'Administration.

Approbation  Rejet  Abstention

3. Affectation du résultat

*Proposition soumise à la décision:* l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé, de la manière suivante:

- Affectation de 9 595,70 euros aux réserves légales;
- Rémunération du capital: 62 390 135 euros, soit 50 centimes d'euro bruts par action (coupon n° 7), payables à partir du 26 avril 2006;
- Affectation de 44 984 687,03 euros aux bénéfices reportés.

Approbation  Rejet  Abstention

4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et rapports consolidés du Conseil d'Administration et du commissaire

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire

*Proposition soumise à la décision:* l'assemblée générale décide, par vote séparé, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.

Administrateurs: Approbation  Rejet  Abstention

Commissaire: Approbation  Rejet  Abstention

6. Nomination d'administrateurs

Les mandats des Messieurs Buttrick, Haymon et Leysen en tant qu'administrateurs prennent fin immédiatement après cette assemblée générale. Monsieur Haymon ne sollicite plus le renouvellement de son mandat, alors que Monsieur Julien De Wilde, Jabekestraat 49, 9230 Wetteren a posé sa candidature pour le Conseil d'administration.

*Proposition soumise à la décision:* l'assemblée générale décide de renommer Messieurs Buttrick et Leysen en qualité d'administrateurs pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Leurs mandats prendront donc fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008. L'assemblée générale décide également de nommer Monsieur De Wilde en qualité d'administrateur pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

Buttrick:	Approbation	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
Leysen:	Approbation	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
De Wilde :	Approbation	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>

## 7. Rémunération des administrateurs

*Proposition soumise à la décision:* l'assemblée générale décide d'approuver, à partir de l'année 2006, la rémunération annuelle suivante pour les administrateurs non exécutifs:

- (I) pour sept réunions (7) du Conseil d'administration, une rémunération totale de 50 000 euros par an pour chaque administrateur et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (II) pour sept (7) réunions du Conseil d'administration, une rémunération totale de 100 000 euros par an pour le président du Conseil d'administration (sa rémunération y compris en tant que membre de ce conseil, comme stipulé dans point I ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (III) pour cinq (5) réunions du Comité d'audit, une rémunération totale de 12 500 euros par an pour chaque administrateur dans sa capacité de membre de ce comité, et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (IV) pour cinq (5) réunions du Comité d'audit, une rémunération totale de 25 000 euros par an pour le président de ce comité (sa rémunération y compris en tant que membre de ce comité, comme stipulé dans point III ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (V) pour trois (3) réunions du Comité de nomination et de rémunération, une rémunération totale de 7 500 euros par an pour chaque administrateur dans sa capacité de membre de ce comité, et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (VI) pour trois (3) réunions du Comité de nomination et de rémunération, une rémunération totale de 15 000 euros par an pour le président de ce comité (sa rémunération y compris en tant que membre de ce comité, comme stipulé dans point V ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (VII) pour chaque réunion du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et de rémunération, ayant lieu hors du territoire de l'Europe, une rémunération additionnelle de 3 000 euros pour chaque membre de ce conseil ou de ces comités, résidant dans le territoire de l'union européenne.
- (VIII) pour chaque réunion du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et de rémunération, ayant lieu en Europe, une rémunération additionnelle de 3 000 euros pour chaque membre de ce conseil ou de ces comités, résidant en dehors du territoire de l'union européenne.

Approbation  Rejet  Abstention

8. Exposé sur l'application du Code belge concernant Corporate Governance

9. Divers

Afin de prendre part à toutes les délibérations;  
afin de prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;  
afin de signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;  
et plus généralement afin de faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à....., le .....2006.